

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	16.12.2019			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Mobilité		Lié à :(obligatoire) ad 19.023
Titre : Amendement au projet de loi sur les routes et voies publiques (LRVP)		
(Amendement initialement déposé par le groupe PopVertsSol)		
Contenu :		
<b>Article 5, alinéa 3 ; alinéa 4 (nouveau)</b>		
<sup>3</sup> Ces objectifs sont harmonisés entre eux et réalisés de façon économiquement <i>et environnementalement</i> supportable.		
<u>L'alinéa 3 du projet du Conseil d'État devient 4.</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Philippe Loup, président de la commission		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :